

# Description des dispositifs / Aides sélectives

- Aide aux disquaires indépendants
  - Objet : soutenir les disquaires indépendants faisant face à des difficultés financières, notamment pour le paiement de leur loyer
  - Montant : Fixé par la commission dans le limite de 80% des dépenses éligibles ; plafonné à 3 000€ par trimestre, soit 12 000 € par enseigne et par an
  
- Aide à la création ou à la reprise d'activité de disquaire indépendant
  - Objet : Permettre la création ou la reprise d'une enseigne de disquaire indépendant en soutenant financièrement les charges du loyer pendant 3 ans dans le cas d'une création ou 2 ans dans le cas d'une reprise
  - Montant : Indexé sur les loyers ; plafonnée à 22 500 € par enseigne sur 3 ans dans le cas d'une création et à 12 500€ par enseigne sur 2 ans dans le cas d'une reprise